



DOSSIER DE PRESSE

Journée Nationale du Réserviste 2014

**Centre de presse
Délégation à l'information et à la
communication de Défense**

Tél : 01.44.42.54.02

Fax : 01.44.42.41.22



**Bureau de la communication
et du rayonnement
Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire**

Tél : 01 53 42 80 62

presse@reserve-militaire.fr



La Journée Nationale du Réserviste (JNR)	4
Le thème 2014 : «réserve militaire et citoyenneté»	5
Le programme des activités majeures	6
Le trophée des réserves	7
Le Forum Entreprises	9
Le colloque «Engagements et citoyenneté»	10
La cérémonie de ravivage de la Flamme	12
La réserve militaire	13
La réserve militaire en chiffres	14
Le partenariat entreprises-défense	15
Le Conseil Supérieur de la Réserve Militaire	16

Comme le prévoit l'article L4211-8 du code de la défense, une journée nationale du réserviste est organisée une fois par an. Cette journée met à l'honneur les citoyens qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps à la défense de notre pays en souscrivant un engagement à servir dans la réserve militaire (ESR).

Elle a pour objectifs principaux de :

- donner plus de visibilité à la réserve militaire et aux réservistes opérationnels ou citoyens ;
- positionner la réserve comme une composante pleine et entière de la défense ;
- favoriser l'adhésion des employeurs (entreprises et administrations) ;
- susciter des vocations dans la jeunesse ;
- valoriser les acteurs impliqués dans l'objectif de promotion de la réserve (associations de réservistes, correspondants-défense des communes, personnel enseignant et encadrant de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche etc.).

A l'occasion de la JNR, des activités réunissent partout en France des réservistes, des militaires d'active, des jeunes, des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi des responsables territoriaux et des entreprises partenaires de la défense. Ces activités sont des rallyes-citoyen, des conférences-témoignages, des visites d'unités militaires, des cérémonies du souvenir aux Monuments aux Morts, des prises d'armes avec remise de décorations aux réservistes, etc.

Le ministre de la défense se déplace sur une ou plusieurs de ces activités. Il remet le Prix de la réserve militaire à des entreprises partenaires de la Défense qui durant l'année écoulée ont contribué au soutien de la politique de la réserve militaire. Il signe également de nouvelles conventions de partenariat avec des entreprises ou des administrations. Enfin, il (ou son représentant) préside une cérémonie de ravivage de la Flamme au tombeau du Soldat Inconnu sous l'arc de Triomphe.

L'édition 2014 de la JNR aura lieu le jeudi 10 avril sur le thème «La réserve militaire et la citoyenneté». L'objectif de ce thème est de sensibiliser le grand public aux particularités de l'engagement à servir la réserve militaire.

La réserve militaire s'avère être le lieu privilégié d'expression de la citoyenneté. Réserve et citoyenneté fédèrent autour de valeurs partagées : sens du collectif, dévouement, maintien du lien social, responsabilité, sentiment d'appartenance, engagement, et bien d'autres encore. L'engagement dans la réserve interroge la notion de citoyenneté à plusieurs niveaux :

- celui du réserviste et des associations représentatives : notion de «double citoyenneté» ;
- celui des entreprises, des administrations et des organisations représentatives à l'heure du développement de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) ;
- celui de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur qui forme les citoyens de demain (éducation, formation morale) ;
- celui des élus et d'une approche de la Défense par l'exemplarité.

La citoyenneté est au cœur de l'engagement du réserviste car celui-ci :

- **est civil et militaire à la fois** : les réservistes opérationnels sont des militaires qui ont, par leur engagement extra-professionnel, choisi de servir la France sans faire du métier des armes leur seule profession. Ils exercent des responsabilités au même titre que le personnel d'active.
- **est doublement citoyen** : la réserve citoyenne est composée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées. Acteurs du rayonnement, ils constituent avec les réservistes opérationnels un réseau majeur pour la promotion de l'esprit de défense et le renforcement du lien armée-Nation.
- **est porteur de valeurs** : acteur du partenariat « gagnant-gagnant », imprégné des valeurs militaires, le réserviste concourt à la diffusion de ces valeurs au sein de la société civile. Son engagement favorise le développement du civisme.
- **est un citoyen engagé** : son engagement est porteur de sens, il est au service des intérêts de la France et de la sécurité des Français.

Le programme national de plus de 300 activités sur <http://www.defense.gouv.fr/reserves>

ZONE DE DÉFENSE	DATE EN AVRIL	ACTIVITÉ
Sud-Ouest	Mercredi 2	<ul style="list-style-type: none"> • Journée Défense et Citoyenneté (JDC) exceptionnelle • Signatures de conventions de partenariat <p><u>Lieu</u> : Musée Jean Moulin à Bordeaux</p>
Ouest	Vendredi 4 et Samedi 5	<ul style="list-style-type: none"> • «Vendée Défense» organisé en partenariat avec le conseil général et l'Éducation nationale. Présentations de matériels, démonstrations, festival de musique militaire <p><u>Lieu</u> : Conseil général de la Vendée à Roche-Sur-Yon</p>
Paris Ile-de-France	Dimanche 6	<ul style="list-style-type: none"> • Trophée des réserves <p><u>Lieu</u> : 12 premiers kms du Marathon de Paris à partir de 8h45. Remise des récompenses à Vincennes (caserne Carnot de la Garde républicaine). <u>Contact</u> : trophee@reserve-militaire.fr</p>
	Mercredi 9	<ul style="list-style-type: none"> • Forum-entreprises en présence du ministre de la Défense <p><u>Lieu</u> : Lycée Henri IV, salle des Génovéfains <u>Horaires</u> : 10h00-14h30</p> <p>Exposition de stands d'entreprises partenaires Signatures de conventions de partenariat Remise du Prix de la réserve militaire 2014 <u>Contact</u> : forum.entreprises@reserve-militaire.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> • Colloque «Engagements et citoyenneté». De 14h à 18h. <u>Lieu</u> : Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1). <u>19h à 21h</u> : Atelier d'information sur la réserve militaire <u>Contact</u> : colloque@reserve-militaire.fr
	Jeudi 10	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie de ravivage de la Flamme. (sur invitation uniquement) <u>Lieu</u> : Arc de Triomphe. <u>Contact</u> : flamme@reserve-militaire.fr
		<ul style="list-style-type: none"> • Rallye citoyen - Ateliers thématiques en relation avec l'instruction du combattant <u>Lieu</u> : Fort Neuf de Vincennes
Nord		<ul style="list-style-type: none"> • Journée Défense et Citoyenneté (JDC) exceptionnelle, en relation avec le trinôme académique. • Rallye citoyen pour lycéens et collégiens des alentours <u>Lieu</u> : collège de BAVAY (59570)
Est	Mercredi 16	<ul style="list-style-type: none"> • Colloque des décideurs en présence possible d'un ministre allemand ou luxembourgeois <u>Lieu</u> : Metz

Le Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRM) organise le premier *Trophée des réserves* à l'occasion de la journée nationale du réserviste 2014.

Cet évènement sportif aura lieu le **dimanche 6 avril 2014** sur une partie du parcours du *Schneider Electric Marathon de Paris*.

Cette activité ouvre le cycle des activités relatives à la JNR 2014. Elle est organisée avec le soutien du gouverneur militaire de Paris, des délégations aux réserves des forces armées, et en partenariat avec l'Union Nationale des Officiers de Réserves (UNOR), la Fédération Nationale des Sous-Officiers de Réserve (FNASOR), et l'*Amaury Sport Organisation* (A.S.O.).

Dans le cadre des activités de formation et d'instruction des réserves, de nombreux raids militaires, institutionnels ou associatifs, existent en France. Ils s'effectuent souvent par équipe, couvrent une distance de 25 à 60 km, et comportent des ateliers militaires variés. Leur succès croissant a permis de les ouvrir aux militaires d'active et aux armées étrangères. Les plus connus sont le Raid des Glières (en février), le Rallye de la Transcambésienne (en avril), l'Air Raid (en mai ; en octobre en 2014), le Raid Côte d'Or (en octobre) et le Raid de Calais-Guînes (en novembre).

Toutes ces manifestations, organisées le plus souvent par les associations de réservistes, concourent de façon indiscutable au perfectionnement et au bon rayonnement de la réserve militaire. Cependant, aucune de ces manifestations ne s'adresse spécifiquement aux réservistes qu'ils soient opérationnels ou citoyens, dans un cadre interarmées et sous le patronage du ministre de la Défense. **Le Trophée des réserves** comble cette lacune. C'est une **course inédite**.

La répartition (120 coureurs) reflète idéalement les effectifs de la réserve militaire dans son ensemble : 47 réservistes de l'Armée de Terre, 21 du Service de Santé des Armées, 20 de la Marine Nationale, 17 de l'Armée de l'Air, 9 de la Gendarmerie Nationale, 5 de la Délégation Générale de l'Armement et 1 du Service des Essences des Armées dont 17 réservistes citoyens et 10 féminines.

Objectifs

1. Le *Trophée des réserves* est une **activité sportive de cohésion organisée autour des valeurs du sport, du dépassement de soi et de la citoyenneté**, à destination des réservistes opérationnels et citoyens.
2. C'est aussi une **opération de relations publiques** destinée à **favoriser la visibilité** de la réserve militaire au sein de la société civile.
3. Pour les fédérations et les associations représentatives, il s'agit de poursuivre leurs actions d'information et de communication menées dans le cadre des raids et rallyes, et de renforcer **l'esprit citoyen de leurs adhérents**.

Programme

Le *Trophée des réserves* est une course à pieds chronométrée de **12 km**, réalisée sur une partie du parcours du marathon de Paris. La tenue des coureurs est composée d'un bas de tenue de sport civile et d'un T-shirt «*Réserve militaire*» qui leur sera remis le matin du départ de la course.

9h15 : départ au niveau du sas bleu (3h30) à l'Arc de Triomphe

Le départ a lieu **en haut de l'avenue des Champs-Élysées** mais les 120 concurrents sortent du circuit officiel du marathon au niveau du Bois de Vincennes où leur temps de passage sera noté pour l'établissement d'un classement.

11h : après remise en condition des participants, une **cérémonie d'annonce des résultats et de remise des récompenses**, présidée par le représentant du ministre de la Défense, aura lieu dans l'enceinte du **Quartier Carnot de la Garde Républicaine** dans le 12^{ème} arr. de Paris.

Accréditations auprès du centre de presse de la DICOd ou presse@reserve-militaire.fr

Plan du parcours

Départ : Arc de Triomphe

Arrivée : Quartier Carnot de la Garde Républicaine



schneiderelectricparismarathon.com | [parismarathon](https://parismarathon.com) | [parismarathon](https://parismarathon.com)



Monsieur Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, participera au forum-entreprises qui se tiendra, le jeudi 10 avril, de 10h00 à 14h30, au Lycée Henri IV à Paris, en salle des Génovéfains. Entrée par le 23, rue Clovis - Paris 5.

Programme

HORAIRE	ACTION	REMARQUES
10h00	Ouverture du forum	Exposants : AP-HP, TOTAL, , AIR FRANCE, NEXTER, SAFRAN , THALES, CABINET DE-LAPORTE/ BRIARD/TRICHET, SYNERGIE-AU-DIT, GENDARMERIE MARITIME
12h30	Arrivée de monsieur le ministre Tour des ateliers/Echange avec les réservistes	
13h00	Echange avec les jeunes	
13h10	Mot du Proviseur Intervention de monsieur le ministre	
13h25	Signature des conventions de partenariat : GRAS SAVOYE, RFF, CAPGE-MINI, MFP.	chaque signature est suivie d'un mot du représentant de l'entreprise
13h40	Remise du Prix de la réserve militaire 2014	chaque remise de Trophée est suivie d'un mot du lauréat (2 x 5')
14h00	Echange avec la presse	
14h10	Echange avec les présidents d'associations de réservistes	
14h20	Rafraîchissement	
14h30	Départ de monsieur le ministre	

Accréditations : presse@reserve-militaire.fr

Le **mercredi 9 avril 2014**, le Conseil supérieur de la Réserve militaire (CSRM) organise en partenariat avec l'Institut de la Guerre et de la Paix, un colloque, sur le thème « Engagements et citoyenneté », qui aura lieu **de 15h00 à 19h00** à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Paris 5). Entrée par le 17, rue de la Sorbonne, amphithéâtre DESCARTES.

Colloque ouvert à tous dans la limite des places disponibles.

Contact : colloque@reserve-militaire.fr

Programme

> 15h00 - OUVERTURE

- Professeur **Philippe Boutry**, président de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Contre-amiral **Antoine de Roquefeuil**, secrétaire général du CSRM

> 15h15-16h45 : TABLE RONDE 1 : « ETRE ENGAGE » (1h30)

Modérateur : **Catherine Sarlandie de la Robertie**, Professeur, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Gestion

Intervenants :

- **Xavier Emmanuelli**, fondateur du SAMU Social et co-fondateur de Médecins sans frontières
- **Annie Crépin**, maître de conférences, Université d'Artois, historienne
- **Hervé Drévilion**, Professeur, Université Paris 1, historien
- **Ninon Grangé**, maître de conférences, Université Paris 8, philosophe

16h45-17h15 : PAUSE – COLLATION (30')

> 17h15-18h45 : TABLE RONDE 2 : « ETRE CITOYEN » (1h30)

Modérateur : **Sophie Gaultier-Gaillard**, maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Gestion

Intervenants :

- **Jean-Marie Bockel**, sénateur du Haut-Rhin, ancien ministre, réserviste opérationnel
- **Jean-Jacques Arzalier**, directeur SAMU Var, officier de réserve, doctorant en histoire
- **Dominique Bodin ou Xavier Tytelman**, veille analyse anticipation, mise en place de relais d'engagement citoyen via les réseaux sociaux

- **Franck Guéguéniat**, proviseur, maire, réserviste citoyen
- **Guillaume Fonouni-Farde**, réserviste citoyen, juriste
- **Benamar Benzemra**, proviseur en Lycée Professionnel, réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté

> 18h45-19h00 : CONCLUSION ET SYNTHÈSE (15')

- **Hervé Dréwillon**, Professeur, Université Paris 1, historien

> 19h00-21h00 : ATELIERS D'INFORMATION (2h00)

Témoignages de réservistes

Le **jeudi 10 avril, à 18h30**, Monsieur Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense ou son représentant, présidera une cérémonie de ravivage de la Flamme au Tombeau du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe.

La cérémonie, organisée cette année selon un ordre tournant par l'armée de l'Air, rassemblera notamment les forces armées, les associations de réservistes et des jeunes issus des établissements scolaires d'Ile-de-France.

La réserve militaire est constituée de deux composantes : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Elle est **un complément indispensable aux forces d'active** et une composante pleine et entière des forces armées sans laquelle celles-ci ne pourraient remplir leur contrat opérationnel.

La réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle est composée de citoyens français volontaires mais aussi des anciens militaires d'active ou du contingent qui ont souscrit à leur initiative un engagement à servir dans la réserve (ESR). Ces hommes et ces femmes âgés d'au moins 17 ans reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

Selon leurs compétences et leur domaine de spécialité, ces réservistes opérationnels servent en unités ou dans les états-majors, sur le territoire national et sur les théâtres extérieurs, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

Quel que soit leur statut dans le secteur civil (salarié, agent de la fonction publique, artisan, profession libérale...), ces réservistes qui servent à la fois la société civile et les armées matérialisent par leur engagement la participation effective des citoyens à la défense du pays.

La réserve citoyenne

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale, la réserve citoyenne a pour mission principale de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense et au renforcement du lien armées-Nation.

Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public qui ont choisi de servir en faisant bénéficier la défense de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique local sans faire du métier des armes leur profession. Acteurs majeurs du rayonnement, ils sont indispensables au renforcement du lien armées-Nation et à la diffusion de l'esprit de défense.

Au **31 décembre 2013**, le nombre de réservistes opérationnels s'élève à **56 262** dont **28 582** gendarmes. Ils servent en moyenne **19,65** jours par an.

Le nombre de réservistes citoyens est de **3 464** dont **1 280** gendarmes.

En détail, pour la réserve opérationnelle :

FORCES ARMÉES	EFFECTIF
Armée de Terre	15 425
Marine nationale	4 827
Armée l'Air	4 356
Service de santé des armées (SSA)	2 921
Délégation générale pour l'armement (DGA)	85
Service des Essences des Armées (SEA)	66
Gendarmerie nationale	28 582

37,49 % des réservistes sont des anciens militaires.

18,13 % sont officiers, **38,30 %** sont sous-officiers et **43,57 %** sont militaires du rang.

19,18 % sont des femmes.

La politique de la réserve militaire repose sur l'obligation faite par la loi aux employeurs civils de libérer les volontaires désireux de servir la réserve au moins 5 jours par an.

Les entreprises et les administrations qui mettent en œuvre des dispositions plus favorables que celle-ci bénéficient de certains **avantages** parmi lesquels :

- l'assimilation de certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue
- l'attribution par arrêté ministériel de la qualité de «partenaire de la Défense nationale»
- la possibilité d'améliorer leur responsabilité sociale
- la possibilité de concourir au Prix de la Réserve militaire
- la mise en place d'un partenariat durable avec la Défense permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération

Ce partenariat gagnant-gagnant est l'objet des **conventions de soutien à la politique de la réserve militaire**. 54 correspondants réserve entreprises-défense (CRED), répartis sur tout le territoire, vont à la rencontre des employeurs pour développer le partenariat. Les conventions, au nombre de 318 au 15 mars 2014, formalisent le soutien des signataires à la politique de la réserve militaire et à la promotion de l'esprit de Défense.



L'existence et le fonctionnement du CSRM sont fixés par la loi sur les réserves de 1999 modifiée par celle de 2008.

Sa composition, son organisation, son fonctionnement et les modalités de désignation de ses membres sont fixés par le décret n° 2007-1088 du 11 juillet 2007 modifié par le **décret du 14 février 2014**, désormais intégré au Code de la Défense. Placé sous la présidence du Ministre de la Défense, il comprend 79 membres, représentant toutes les composantes de la société civile et militaire, répartis en 7 collèges : parlementaires, administration centrale, réservistes opérationnels, réservistes citoyens, employeurs et professions libérales, salariés et agents publics, associations de réservistes agréées par le Ministre de la Défense.

Il se réunit en **assemblée plénière** au moins une fois par an, et en conseil restreint chaque fois que nécessaire à l'avancement de ses travaux. Trois nouvelles commissions sont créées : commission de la consultation, commission du partenariat et commission de la promotion de l'esprit de Défense. Elles doivent permettre de répondre aux missions principales du conseil en étudiant toutes les problématiques relevant de leur domaine. Le conseil peut enfin être mandaté pour traiter de problématiques spécifiques au travers de groupes de travail constitués par le secrétaire général.

Organisme **de réflexion et de proposition**, le CSRM est chargé de participer à la réflexion sur le rôle des réserves militaires, qu'il s'agisse la réserve opérationnelle ou à la réserve citoyenne. Il est aussi l'organe de **consultation** des réservistes militaires.

Interarmées par vocation, interministériel pour s'adapter au périmètre de la communauté militaire, le CSRM a pour missions :

- de participer à la réflexion sur le rôle des réserves,
- de contribuer à la promotion de l'esprit de défense et au développement du lien entre la Nation et ses forces armées,
- de favoriser le développement d'un partenariat durable entre les forces armées, les réservistes et leurs employeurs,
- de constituer un lieu de consultation et d'échange sur toute question d'ordre général relative à la mise en œuvre de la loi,
- d'établir un rapport annuel, transmis au Parlement, évaluant l'état de la réserve militaire.